



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 mars 2023 à 20h00**

1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 14

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **ADRESSAGE CREATION ET MODIFICATION DE DENOMINATION DE VOIES**

M. le maire expose que dans le cadre de l'adressage, lors de la dernière vérification sur le terrain et dans le cadre de la pose des panneaux sur l'ensemble de la commune, il convient de supprimer une voie et de créer deux nouvelles voies.

Il précise que pour la création de ces deux dernières les dénominations doivent concorder avec celles déjà données par la commune de Saix.

M. le maire explique que les Rivoli sont les voies déjà enregistrées au cadastre.

SUPPRESSION :

- RIVOLI 0127 Chemin de Font Mélou

CREATION DE NOUVELLES VOIES

- P144 Impasse Lavescat

- P145 Impasse Font Mélou

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0),

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

